



Problème avec intrum justifia

Par **kiki3331**, le **14/10/2013 à 19:27**

bonjour

je viens vous demander de l'aide pour un soucis avec intrum justifia.

en effet cette société nous harcèle depuis 2 mois, pour une soi-disant facture impayée chez Véolia.

les faits ;

Ma fille devait une facture d'eau chez Véolia, dans le même temps elle à déménagée et j'ai récupérer ma maison pour la relouer (elle habitais chez moi).J'ai donc demander à Véolia un paiement en 2 fois de la facture, et un solde d'arrêt de compte pour le mois a venir, que je réglerais la totalité a ce moment là. Véolia ma donné sont accord (à l'agence) puis j'ai ensuite reçu un courrier de chez intrum, pour l'autre partie de la facture, j'ai donc appeler, pas de soucis me dit t'on, le mois fini , je relève le compteur avec des agents Véolia.

fin aout je reçois la facture d'arrêt de compte. je paye donc la deuxième partie + le solde.

malgré tout je continu a recevoir des courriers de chez intrum, après appel tel, je renvoi une copie de relevé de compte faisant apparaitre le paiement (par tip), je me dis c'est fini, et bien non, je reçois encore et toujours des courriers de relance de cette société, visiblement ca fonctionne aussi bien que chez Véolia, c'est à dire mal, Veolia n'a pas fait sont travail 1) enregistrement du paiement en 2 fois non fait, 2) stopper une procédure alors que le paiement d'arrêt de compte est validé. Intrum persiste et signe, disant qu'ils n'ont pas reçu ces documents, j'en est marre de perdre mon temps alors que je dois rien. Visiblement vu ici est ailleurs je ne suis pas le seul harcelé par cette société. demain je vais encore appeler et ca va être ...renvoyer les documents !

ma question ; que faire ? subir ? renvoyer encore les documents ? j'envisage de déposer une plainte , que faire pour que ca cesse ? c'est honteux de voir cela !

cordialement, merci

Par **jibi7**, le **14/10/2013 à 20:01**

Bonsoir

vous trouverez des pages de plaintes concernant I J sur le net, sur legavox

Ce sont des arnaqueurs qui ne fonctionnent qu'a l'intimidation.

Ne repondez pas, surtout par tel, gardez precieusement vos justificatifs.

Intervenu (par fax pour avoir une trace) pour une jeune etudiante qu'ils intimidaient en rappelant qu'ils n'avaient aucun titre, j'ai été les menacer d'intervention pour harcèlement avec l'aide d'un organisme de défense du consommateur ...

1. elle n'a jamais reçu de décompte en Irar
2. ils ont fini par se lasser

Par **Phil34**, le **15/10/2013 à 10:16**

Bonjour,

Cette façon de faire a un nom : tentative d'extorsion de fonds dès lors que vous vous êtes justifiée de vos paiements auprès de la société de recouvrement.

Elle est visée à l'article 312-1 du CODE PENAL qui énonce que :

"L'extorsion est le fait d'obtenir par violence, menace de violences ou contrainte soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque. L'extorsion est punie de sept ans d'emprisonnement et de 100000 euros d'amende".

Il faut alors lui adresser une missive R avec AR citant cet article LOI et leur dire vous réserver de porter plainte auprès du Procureur de la République de leur siège social.

Vous verrez alors le miracle s'accomplir.

Salutations.

Par **chaber**, le **15/10/2013 à 10:30**

bonjour

lisez le lien ci-dessous concernant les sociétés de recouvrement et vous vous ferez votre opinion sur ces officines.

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.Ulz8YRBtZ_A

Si votre compte est soldé chez Veolia, vous ne devez absolument rien à Intrum Justitia pour ses frais.

Par **coco25**, le **25/10/2013 à 11:25**

Bonjour,

C'est vraiment honteux de la part de Véolia de s'associer à ce genre de comportement.

Comme dit par les bénévoles, envoyer leurs un courrier relatant cette situation. Ne répondez plus à leurs appels qui va plus vous énerver qu'autres choses.

Ils vont ensuite se lasser.

Vous pouvez vous faire assister par une association de consommateur dans votre démarche